

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n° 2021-004 en date du 13 JANVIER 2021
Portant sur la DETR 2021 :
Installation d'un garage sur la Commune de CROCQ**

L'an Deux Mille Vingt et un, le treize janvier à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en audio/visio conférence, sous la Présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement, la réunion du conseil communautaire se déroule exceptionnellement à HUIS CLOS.

Date de convocation du Conseil 07/01/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 42	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoirs : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 18	Exprimés : 44	

Présents : MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, GRANGE, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MICHON, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, BERGER, MEANARD, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, GRASS.

Pouvoirs : MM., ROULLAND à VENTENAT, LUQUET L à VERDIER.

Excusés : MM., DESCLOUX, FERRIER, SIMONET B, NOVAIS, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, FAUCONNET, PLAS, LUQUET A, D'HULSTER. FONTVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, BRUNET, CHAUSAT, GUYONNET, DUBSAY, FAUCHER.

Secrétaire de séance : Monsieur SCARAMUCCIA Christian.

Rapporteur : Pierre DESARMENIEN, Président.

Pour faire suite à la délibération n°2021-003, ce projet est éligible à la rubrique n°14 : « Opérations relevant du développement économique, social, environnemental, culturel et touristique » dans le cadre du règlement de DETR.

Il est donc proposé de déposer un dossier DETR pour l'acquisition du garage.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant HT
ACHAT ENSEMBLE IMMOBILIER	100 000,00 €
HONORAIRES - NOTAIRES	1 800,16 €
TOTAL	101 800,16 €
RECETTES PREVISIONNELLES	Montant HT
DETR - 40 %	40 720,06 €
FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE CROCQ (1)	4 054,00 €
AUTOFINANCEMENT	57 026,10€
TOTAL	101 800,16 €

(1) Conformément à la délibération n°2019-151 portant sur les fonds de concours attribués dans le cadre de la politique locale du commerce

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le plan de financement présenté ci-dessus,
- D'autoriser le dépôt d'un dossier DETR pour l'année 2021,
- D'inscrire ces dépenses et recettes au budget primitif 2021,
- D'autoriser le Président à signer tous document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signés

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 19 janvier 2021

Pour copie conforme, le 19 janvier 2021

Le Président, 23700 AUZANCES

Pierre DESARMENIEN, Tél. 05 55 67 04 99



Accusé de réception en préfecture
093 200067593-20210113-2021-004-DE
Date de télétransmission : 19/01/2021
Date de réception préfecture : 19/01/2021